

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 01-274-36

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de règlement 01-274-36 intitulé :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE (01-274) (dossier 1134039015)

AVIS est, par les présentes, donné :

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 14 avril 2014 d'un premier projet de règlement portant le numéro 01-274-36, tiendra une assemblée publique de consultation le lundi 5 mai 2014 à 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement, sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1;

QUE le règlement projeté vise à amender le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de créer 13 nouvelles zones de catégories d'usages E.1(1) (parc), de changer la catégorie d'usages permis pour une partie de chacune des zones concernées et de modifier les feuillets de zonage correspondant.

QUE le premier projet de règlement 01-274-36 vise les 13 emprises de rues sur les berges situées à l'extrémité des avenues de l'Alliance, Leblanc, Toupin et des rues Tolhurst, De Serres, du Fort-Lorette, Fréchette, Grenet, Jasmin, de l'Abord-à-Plouffe, Olivier, Ranger et Saint-Denis dans les districts d'Ahuntsic, du Sault-au-Récollet et de Bordeaux-Cartierville.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par lui expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE le premier projet de règlement 01-274-36 peut être consulté de même que le plan des zones concernées au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Montréal, ce vingt-quatrième jour d'avril deux mille quatorze.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement